



Edito

Reprendre le chemin de la lutte...pour faire respecter nos droits !

La fin d'année est traditionnellement l'occasion d'établir un bilan. Celui de l'emploi des non titulaires dans l'académie nous indique, d'après nos informations, que le nombre de collègues recrutés est à peu près le même que l'an passé. Mais difficile de faire un bilan plus précis, car le rectorat tarde à nous communiquer ses chiffres. A l'heure où nous publions, ceux-ci ne sont toujours pas parvenus. Le dialogue avec le rectorat sur la question des non titulaires se serait-il dégradé ? Si l'on en juge par la façon dont s'est déroulée la dernière Commission Consultative Paritaire (Cf compte-rendu p.4), nous ne pouvons que constater que le rectorat semble faire peu de cas des enseignants précaires. C'est pourquoi trois des syndicats de la FSU (SNES, SNUEP et SNEP), ont fait parvenir au recteur une demande d'audience. Nous ne savons quand celle-ci nous sera accordée, mais nous pensons qu'il est urgent de faire savoir au rectorat que les non titulaires sont des enseignants qui ont des droits et qui entendent bien les faire respecter. Par le passé, nous avons réussi à gagner sur certaines questions, nous étions une des académies pionnières dans l'obtention d'une grille d'avancement pour les non titulaires, les affectations se faisaient de manière relativement transparente, et il apparaît que le Ministère ne voie pas cela du même œil. C'est donc un combat que nous allons devoir mener tous ensemble. Le 16 juin dernier, le SNES a organisé un rassemblement national des non titulaires. Peu de collègues étaient présents à cette action, et cela ne va pas sans poser de problèmes. Les non titulaires sont les seuls pour l'instant à pouvoir faire bouger les choses. Il ne faut pas baisser la garde, car le gouvernement que nous avons face à nous, lui, est déterminé à avancer. A nous de lui montrer que nous saurons faire face.

Christelle Carnet

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré
24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00
Fax : 02 99.36.93.64 ou : s3ren@sn es.edu - www.rennes.sn es.edu
CPPAP : 1110 S 05594 - Directrice de la publication : Christelle Carnet
Réalisation / PAO : Pamela Deline - Imprimé par nos soins
Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable

Lettre au Recteur

Selon nous, la CCP qui s'est tenue le 15 juin dernier pose plusieurs problèmes. Les documents relatifs à l'avancement des Maîtres Auxiliaires présentaient plusieurs erreurs que le Rectorat n'a pas pris la peine de modifier en commission. Résultat : les élus sont sortis de la CCP avec des documents erronés, qui annoncent des promotions au choix pour certains candidats et qui ne sont pas réelles ! Le SNES a donc décidé de s'adresser directement au recteur pour lui faire connaître ce vice de forme. Notre demande est bien de faire annuler cette CCP et d'en convoquer une nouvelle.

«Monsieur le Recteur d'Académie,

Lors de la Commission Consultative Paritaire des non titulaires qui s'est tenue le mardi 15 juin 2010, nous avons constaté que les documents fournis par le Rectorat concernant l'avancement des Maîtres Auxiliaires étaient inexacts. Des promotions au choix apparaissaient dans les documents, et à aucun moment celles-ci n'ont été commentées par l'administration lors de cette commission.

A l'issue de la Commission, la non concordance entre le tableau global des promotions et les informations portées sur les documents nous est apparue, et nous avons pris contact avec la DPE 6 afin de savoir quelles étaient finalement les promotions au choix. Le litige portait notamment sur les promotions au choix des MA 2è catégorie : quatre promotions au choix au 6è échelon, alors que deux seulement étaient possibles. La DPE 6 a reconnu que les documents auraient dû être modifiés, mais qu'ils ne l'avaient pas été en commission. De plus, nous apprenons lors de cette conversation téléphonique qu'une erreur apparaît aussi sur un passage au 5è échelon : une promotion au choix annoncée s'avère être en réalité une promotion à l'ancienneté.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le côté paritaire de cette commission : 4 élus des personnels face à une dizaine de représentants du rectorat. Pour les nouveaux élus que nous sommes, découvrant le fonctionnement et les procédures propres à l'administration, la tâche est impressionnante, et les réflexes encore incertains. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter la présence d'experts lors de la CCP d'affectation qui se tiendra en juillet prochain. Cette demande a déjà été faite le 15 juin, mais un refus nous a été opposé.

La CCP des non titulaires est une instance à laquelle nous accordons beaucoup d'importance, car elle est l'émanation d'élections et représente les enseignants non titulaires. Notre souhait est de faire au mieux notre travail d'élus. Avant même la tenue des CCP, nous avons toujours travaillé en bonne entente avec le rectorat sur ces questions. Il nous semble percevoir une nette dégradation dans le traitement des questions relatives aux non titulaires, alors qu'une relation de confiance s'était installée.

Nous vous prions, Monsieur le Recteur, de bien vouloir nous accorder une audience pour discuter de ces questions.»

Pour les élus FSU à la CCP

Mesmin Gouananga

Déclaration préalable de la FSU (SNES-SNUEP-SNEP) à la CCP non titulaires du 15 juin 2010

Nous nous réjouissons de la tenue de cette deuxième CCP non titulaires, car elle est l'occasion, pour nous, enseignants, CPE et CoPsy non titulaires, de faire le point sur l'année écoulée. Beaucoup de collègues sont en contact avec nous tout au long de l'année, et les questions sont nombreuses tant sur l'emploi à proprement parler, c'est-à-dire le recrutement, que sur les droits et les améliorations à apporter dans la gestion des non titulaires dans l'académie. Nos collègues attendent des réponses à leurs interrogations et les élus que nous sommes entendent bien porter ici leurs interrogations.

Sur l'emploi, nous avons été destinataires du suivi de l'état du recrutement des contractuels et Maîtres auxiliaires chaque mois, mais il nous paraît indispensable dès la rentrée prochaine d'avoir un bilan chiffré tous les trois mois, discipline par discipline, des contractuels et MA recrutés (individus et ETP). Chaque année, nous avons un peu plus de mal à obtenir ce document qui est pourtant un outil essentiel pour nous. Nous souhaiterions donc qu'un bilan nous soit fait aujourd'hui sur l'emploi des non titulaires cette année.

Parmi les nouveautés mises en place cette année, nous souhaiterions revenir sur le dispositif d'inspection des collègues en CDI. Le principe en avait été acté lors de la première CCP l'an dernier, et sa mise en place nous appelle à quelques réflexions et constats : visiblement, les collègues n'ont pas été avertis officiellement de la mise en place de cette procédure, et beaucoup ont été très surpris de découvrir, après même l'inspection, une évaluation éducative assortie d'une appréciation sur la manière de servir allant de Excellent à Insuffisant. Pour des collègues, qui pour la plupart n'avaient jamais reçu la visite d'un IPR, la surprise a souvent été de taille. Il nous semble que le rectorat aurait dû envoyer un courrier à tous les MA et contractuels en CDI, les informant de cette nouvelle procédure. Nous demandons donc que cela soit fait à la rentrée prochaine. Par ailleurs, nous souhaiterions avoir un premier bilan de ces inspections : combien de collègues ont été inspectés, le seront-ils tous dans les deux ans à venir, puisque le dispositif s'étale sur trois ans. Combien reste-t-il de collègues à inspecter ? De plus, quelle incidence peut avoir une appréciation Passable ou Assez bien ? Que fait-on de ces appréciations, ont-elle une incidence directe pour les collègues ? Et laquelle ? Cette CCP doit être l'occasion chaque année d'établir un bilan.

Depuis plus de trois ans, et de manière récurrente puisque cela avait déjà été évoqué l'an dernier même, nos trois collègues COP intérimaires n'ont toujours pas vu leur situation évoluer. Selon vos dires, Mr Vauléon, Mr le Recteur aurait le dossier en mains depuis un an maintenant. Nous ne pouvons accepter que cette situation perdure, et nous vous redisons ici le mépris avec lequel nos collègues se sentent traités sur cette affaire. Nous demandons donc que nos collègues soient intégrés à la grille des contractuels avec une

revalorisation à partir de septembre 2004, date à laquelle le SNES avait obtenu, au terme d'une longue bataille, une grille de rémunération pour tous les contractuels. S'il le faut, les collègues concernés sont prêts à venir ici-même vous rencontrer pour faire avancer le dossier.

Concernant la CCP d'affectation des non titulaires, nous souhaitons que toutes les règles du paritarisme soient respectées. L'an dernier, les documents nous avaient été transmis la veille, nous empêchant de travailler correctement. Le règlement de la CCP prévoit un délai légal et nous vous demandons de vous y tenir cette année. L'étude des documents prend du temps, et il est dans l'intérêt de nos collègues de donner du temps aux élus que nous sommes pour préparer au mieux cette CCP. Par ailleurs, nous ne pourrions accepter que des collègues affectés lors de la commission de juillet, dans un cadre paritaire, soient « dénommés » avant la rentrée de septembre. C'est notamment ce qui s'est passé cette année pour une collègue du Finistère, à qui on a finalement donné une autre affectation à plus de 100 km de chez elle.

Lors de cette CCP, le rectorat et les élus actent un certain nombre d'affectations, et il est pour nous inacceptable d'y revenir par la suite. Nous vous demandons par ailleurs d'accepter la présence lors de la CCP de juillet d'un expert titulaire, compte tenu du périmètre particulièrement vaste de ces nominations (disciplines professionnelles du tertiaire, industrielles, générales, Education, Orientation), pour 4 représentants élus à la CCP.

Nous vous demandons également d'introduire un point questions diverses à l'ordre du jour, afin de pouvoir évoquer des situations particulières de collègues.

Pour finir, et de façon plus générale, le SNES dénonce l'aggravation des conditions de gestion des non titulaires et leur maintien dans la précarité. C'est pourquoi nous serons présents demain à Paris à la journée d'action nationale non titulaires initiée par le SNES, avec des rencontres entre des délégations académiques de non titulaires, des groupes parlementaires et des députés.

Nous n'oublions pas les annonces faites en janvier dernier par le président Sarkozy sur la situation « des contractuels dans la Fonction publique » jugée selon lui « profondément anormale ». Souvenons-nous qu'il était prêt alors « à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité ».

Nous nous réjouissons du fait que le président de la République soit sur la même ligne que le SNES, et ne demandons qu'à voir les paroles mises en acte.

Pour les élus non titulaires SNES à la CCP –
Mesmin Gouananga et François Lalancette

Evaluation des agents non titulaires sous contrat à durée indéterminée... défaut de communication du rectorat !

Depuis la rentrée 2009, le rectorat de Rennes met en application le décret n°2007-338 du 12 mars 2007 portant sur l'évaluation des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation en CDI. Le dispositif a été présenté lors de la CCP de juin 2009.

Nous constatons que le rectorat n'a pas informé les collègues non titulaires en CDI (MA et CTEN) de ces nouvelles dispositions, et certains collègues ont découvert cette année, parfois même après l'inspection, de quoi se compose ce dispositif ! Inacceptable pour le SNES, et c'est ce que les élus non titulaires ont fait savoir au rectorat mardi 15 juin lors de la dernière Commission consultative paritaire (Cf déclaration préalable p.2).

En quoi consiste cette évaluation ?

Les collègues sont inspectés en présence du chef d'établissement. Cette inspection se base sur trois points essentiels :

La démarche didactique, la démarche pédagogique, et enfin une évaluation sur la manière de servir qui doit porter sur l'appréciation relative aux dix compétences professionnelles attendues de l'enseignant dans l'exercice de ses missions, dont trois sont particulièrement observées, selon le doyen des IPR : la maîtrise de la discipline, la façon de concevoir les cours et l'évaluation des élèves.

L'inspection est suivie d'un entretien d'une heure en présence du chef d'établissement. A l'issue de l'inspection, le collègue reçoit un rapport d'inspection classique, assorti d'une évaluation éducative rédigée conjointement par l'inspecteur et le chef d'établissement, et une appréciation

sur la manière de servir. Il s'agit pour ce dernier document d'un avis à cocher, allant de Excellent à Insuffisant. (5 items : Excellent, Bien, Assez Bien, Passable, Insuffisant).

S'il nous paraît souhaitable que les collègues soient inspectés régulièrement, comme c'est le cas pour les collègues titulaires, nous sommes assez réservés sur l'appréciation sur la manière de servir, et surtout sur les incidences qu'elle peut avoir. Selon le rectorat, un avis Insuffisant peut entraîner un licenciement.

Comment évalue-t-on une insuffisance ?

Selon le doyen des IPR, une insuffisance est constatée en cas d'insécurité physique et morale, d'insuffisance dans la pratique d'évaluation, ou dans l'application des programmes. Le degré d'intégration dans l'établissement constitue également un élément important.

Quel impact de l'évaluation éducative sur l'avancement ?

Selon le rectorat, une bonne appréciation ne permettrait pas un avancement plus rapide, en revanche une mauvaise appréciation pourrait générer un blocage de l'avancement. Pour nous, ce dernier point pose problème et nous ne sommes pas prêts à accepter que la grille d'avancement des contractuels ne soit pas respectée pour tous.

Nous vous invitons à nous contacter lorsque vous recevez votre appréciation sur la manière de servir à l'issue de votre inspection. Tous ces documents nous seront utiles pour les prochaines CCP.

Christelle Carnet

Information Concours

Le Ministère modifie cette année les dates d'inscription aux concours de la session 2011. La démarche doit être effectuée entre le 1er juin et le 13 juillet 2010. Le SNES a dénoncé ces modifications de calendrier. Le communiqué de presse est consultable à :

<http://snes.edu/Concours-2011-c-est-mal-parti.html>

Action nationale non titulaires du 16 juin 2010.

Un compte-rendu de l'action initiée par le SNES sera bientôt disponible sur le site du SNES <http://www.snes.fr>



Compte Rendu de la Commission Consultative Paritaire Non-Titulaires du 15 Juin 2010. Désinvolture et mépris !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette commission n'a de paritaire que le nom : étaient présents les quatre élus non titulaires (2 FSU – 1 CGT – 1 SUD) d'une part et d'autre part Mr. Vauléon, DRH, Mme Hervo, responsable du remplacement ainsi qu'au moins cinq autres personnes représentant le rectorat.

Avancement des Maitres Auxiliaires

Après lecture de la déclaration FSU (cf p.2), l'avancement des Maitres Auxiliaires a été examiné. Mais il se trouve que les documents fournis par le rectorat étaient incorrects, indiquant la promotion au Choix de plusieurs collègues, qui sont finalement promus à l'ancienneté. A aucun moment, le rectorat n'a apporté de correction ! Inacceptable !

COP intérimaires

En ce qui concerne les trois collègues COP intérimaires, qui n'ont toujours pas vu leur traitement évoluer depuis plus de quinze ans, le recteur ne s'est toujours pas prononcé ! Selon Mr Vauléon, en tout état de cause, sa décision ne pourra aller dans le sens demandé par le SNES. Pas de rétroactivité donc, seul un changement de contrat devrait intervenir. Doublement inacceptable !

Protocole d'inspection des collèges en CDI.

Notre demande était bien de savoir ce qu'il serait fait des appréciations sur la manière de servir des collègues inspectés. Selon Mr Vauléon, le dispositif ayant débuté en septembre dernier, il est trop tôt pour avoir une bonne visibilité. Les collègues seront ravis de l'apprendre. Ils seront d'autant plus heureux d'apprendre que le rectorat n'est pas en mesure de donner le nombre d'inspections effectuées cette année, et ne sait toujours pas les incidences que celles-ci auront pour les collègues. Dans un an, promis, nous en saurons plus... En attendant, le rectorat estime qu'il n'est pas de son devoir d'informer les collègues de ce nouveau dispositif. Un courrier a été envoyé aux chefs d'établissement, à eux de transmettre l'info ! Chers collègues, vous savez ce qu'il vous reste à faire ! C'est sans doute la façon de communiquer du rectorat. De quoi vous informe-t-il d'ailleurs.

Collègues CDIsables

Le point suivant à l'ordre du jour était l'examen des collègues contractuels qui passeront en CDI l'année prochaine. Treize collègues sont susceptibles d'obtenir un CDI (8 dès le début de contrat s'ils sont recrutés avant

le 15 octobre 2010 à temps plein ; 5 le seront en cours d'année aux mêmes conditions). Notons que 6 de ces collègues sont issus de disciplines générales, 7 de disciplines professionnelles.

Situations particulières

Le dernier point évoqué portait sur l'examen des situations particulières (MA et Contractuels en difficulté, avis défavorables au renouvellement...). Sur 46 cas évoqués, 16 ne se verront pas proposer de nouveau contrat. Dans la mesure du possible, les élus que nous sommes s'attachent à demander des explications sur chaque cas. La plupart du temps, nous n'acceptons pas qu'un collègue se voit refuser de nouveaux contrats au seul motif qu'un chef d'établissement émettrait un avis réservé au renouvellement. En cas de difficultés pédagogiques et didactiques constatées lors d'une inspection, une aide individualisée (entre 20 et 30 heures) est proposée.

Nous nous sommes également étonnés de ne pas voir dans cette liste certains collègues qui nous ont contactés dans l'année, et à qui le rectorat avait déjà signalé par courrier qu'il ne serait plus fait appel à eux. Combien d'autres cas dont nous n'avons pas connaissance ? Ce n'est pas de cette façon que nous voyons le paritarisme. Le rectorat ne peut pas donner l'illusion de jouer la transparence, et d'un autre côté faire à peu près tout ce qu'il souhaite.

A la demande que nous avons formulée conjointement avec le collègue élu de la CGT, à savoir de mander la présence d'un expert pour la commission d'affectation des non titulaires qui se tiendra vers le 12 juillet, le rectorat oppose un refus catégorique ! Nous ne sommes pas prêts à laisser tomber sur cette question, nous le ferons savoir très rapidement au rectorat. Globalement, nous sommes ressortis insatisfaits et mécontents de cette commission, et nous ne pouvons que constater la désinvolture avec laquelle le rectorat traite les non titulaires. Il est important pour nous que nos collègues soient avertis de ce qui se passe lors de ces commissions paritaires, et nous avons besoin de vous pour nous faire entendre. D'ores et déjà, nous envisageons de faire annuler cette CCP et allons demander à ce qu'elle soit réunie de nouveau, pour vice de forme. Pour nous, les règles n'ont pas été respectées, et nous ne laisserons pas passer ça.

François Lalancette